



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2017 18 H 00 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE CASTELLANE =(= »)=

Date de la convocation : 13 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un du mois de Juin le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TERRIEN, Maire.

Présents : MM. TERRIEN, PASSINI, Mmes BRONDET, CAPON, M. GUES, Mme GAS, MM. RIVET, Mme BREMOND, MM SILVESTRELLI, LEFEBVRE, Mmes DESAILLOUD, THOMAS.

Excusés : Mme CHALVE (Pouvoir à Mme BRONDET), M. GOLÉ (Pouvoir à Mme CAPON), M. CAUVIN.

Absents : MM VILLATA, GAGLIO.

Secrétaire de séance : Mme BRONDET

=(= »)=

Présents : 12

Votants : 14

M. TERRIEN soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu du 23 Mai 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant

- la demande de subvention pour le financement de la tranche 1 du suivi animation de l'OPAH.
- La délibération d'attribution des subventions aux associations suite aux remarques du contrôle de légalité

Le Conseil Municipal est d'accord pour intégrer ces points à l'ordre du jour.

I -PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES -PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

Monsieur le Maire remercie Madame TOGNINI, Chef de projet Urbanisme et habitat à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, et Monsieur GARCIA du bureau d'études Cittànova qui présentent, aux conseils municipaux des communes du territoire de l'ancienne communauté de communes du Moyen Verdon, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU intercommunal.

Monsieur GARCIA fait un rappel de la procédure du PLU et de la construction du PADD.

Ce PADD s'articule autour de plusieurs axes :

- Axe transversal : s'appuyer sur les équilibres géographiques du Moyen Verdon, pour assurer un développement durable du territoire, respectueux des cadres de vie ruraux locaux.
- Axe 1 : permettre et encadrer l'accueil de nouvelles populations afin d'accompagner les évolutions démographiques locales et développer la qualité de vie dans le Moyen Verdon
- Axe 2 : Composer le projet de territoire en accord avec les conditions de vie rurales et multiples notions de patrimoine du Moyen Verdon
- Axe 3 : concilier divers usages des milieux naturels et agricoles du Moyen Verdon avec leurs multiples fonctions écologiques
- Axe 4 : Diversifier l'agriculture et les formes d'activités du Moyen Verdon et assurer leur bonne intégration au sein des cadres de vie locaux.

.....

Points rajoutés à l'ordre du jour :

1- DELIBERATION N° 1 -PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA TRANCHE 1 (OU ANNEE 1) DU SUIVI ANIMATION DE LA CONVENTION DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (VALANT OPAH) EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MOYEN-VERDON ET COMMUNE DE CASTELLANE –

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°01-19102016 -131, en date du 19 octobre 2016, concernant la signature de la Convention relative à l'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH.

Il propose à l'assemblée de délibérer sur le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT tranche 1 (année 2017 ou année 1)
de l'OPAH (Total AE prévisionnelles en € H.T.)

Plan de financement prévisionnel OPAH	
Suivi/Animation	année 2017 ou année 1 en €
DEPENSES	
Coût animation (H.T.)	46 900
RECETTES	
Anah (part fixe 50%)	23 450
Anah (part variable)	0
Anah FART (Fond d'Aide à la Rénovation Thermique)	2 919
Conseil Départemental (20% plafonné 6 098 €)	6 098
Caisse d'Allocations Familiales	3 000
Total subventions	35 467
Reste à charge pour la commune et la CCAPV (périmètre ex CCMV)	11 433
TOTAL RECETTES (H.T.)	46 900

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus présenté
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

2-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 mars 2017 le Conseil Municipal a approuvé la répartition des subventions aux associations pour l'année 2017.

Cette délibération a appelé des remarques du Contrôle de légalité :

Le conseil municipal est actuellement au nombre de 17 membres, aussi le quorum est atteint lorsque 9 d'entre eux sont présents.

Pour la délibération n° 15-3003201-46, 11 élus étaient présents, mais 4 n'ont pas pris part au vote (membres du bureau d'associations concernés), de ce fait seulement 7 élus ont voté, aussi le quorum n'était plus atteint.

Monsieur Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de retirer cette délibération et de re-délibérer sur ces attributions de subvention.

Nombre de membres présents : 12

Elus ne prenant pas part au vote : Mme BRONDET, M. SILVESTRELLI, M. RIVET, M. LEFEBVRE

Elus qui peuvent prendre part au vote : 12 - 4 =>8

Le quorum n'est pas atteint, cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

II - DELIBERATION N° 2-CESSION IMMEUBLE ZONE ARTISANALE-PARCELLE C 602- À M. BRUNA RÉGIS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 23 mai 2017 il a été décidé de confier la vente de bâtiments communaux à l'étude

VASTINE-DECLEF/PETRON. Il indique que Monsieur BRUNA est intéressé pour acquérir la parcelle cadastrée C 602, sise à la Zone Artisanale, selon l'estimation réalisée par l'office notarial s'élevant à 60.000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de céder à Monsieur Régis BRUNA la parcelle cadastrée C602 sise à la zone artisanale sur laquelle est édifié un hangar. Le prix est fixé à 60.000€ (soixante mille euros).
- **Charge** Maître Valérie VASTINE-DECLEF, notaire à St André les Alpes (04170) d'établir l'acte, les frais étant à la charge de l'acquéreur
- **Mandate** Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint pour signer l'acte et toutes les pièces afférentes à cette décision

III- DELIBERATION N° 3-MISE A DISPOSITION LOCAUX OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) la compétence promotion du tourisme, comprenant la création d'offices de tourisme, relève à compter du 1^{er} Janvier 2017 de l'échelon intercommunal.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon une partie du bien immobilier suivant correspondant aux locaux de l'office du tourisme :

- Adresse : Rue Nationale 04120 CASTELLANE
- N° parcelle cadastrale : AB 456
- Surface totale du bâtiment (surface de la parcelle) : 183 m²
- Surface et étages du bâtiment concernés par la mise à disposition : rez-de-chaussée (100m²) et bureaux du 1^{er} étage (35m²)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de mettre à disposition de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon une partie de la parcelle AB 456, selon la description ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le Procès-Verbal contradictoire de mise à disposition de l'Office du Tourisme de Castellane dans le cadre du transfert de la compétence promotion du Tourisme à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, ses annexes et toutes les pièces afférentes à cette décision.

IV- DELIBERATION N° 4- ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE- ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'association des parents d'élèves a lancé une consultation afin de connaître l'avis des parents sur le retour à la semaine de quatre jours : 73% des parents souhaitent revenir à la semaine de 4 jours.

D'autre part, les enseignants ont également été consultés, et se sont prononcés sur le retour à la semaine de quatre jours : à l'unanimité pour l'école maternelle et à la majorité pour l'école élémentaire.

Les conseils d'écoles se réuniront le 26 juin pour la maternelle et le 27 juin pour l'école élémentaire.

D'ores et déjà, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017-2018,

Par 12 voix Pour et 2 abstentions,

Le Conseil Municipal se positionne pour revenir à la semaine de quatre jours (vacance le mercredi matin) dès le mois de septembre 2017, à condition qu'il y ait un avis favorable de la part des conseils d'école des écoles maternelle et élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20

Le Maire
Jean-Pierre TERRIEN

Le secrétaire de séance